

Peuples autochtones : regards Pacifique

**Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
Jeudi 31 mars 2016**

Séminaire

**Co-organisé par l'IEP d'Aix-en-Provence et la Maison de la Mélanésie, Nouméa,
avec le soutien du programme Legitimus et l'Université de Rouen.**

Accueil Amphi Bruno Etienne / SAPORTA:

10 h.

. Rostane Mehdi
Professeur, Directeur de l'IEP.

. Laurent Sermet et Jean-Yves Faberon
Professeur à l'IEP d'Aix, Cherpa / Directeur de la maison de la Mélanésie, Nouméa

Propos introductifs

Amphi Bruno Etienne :

10h20

. Norbert Rouland
Professeur à Aix-Marseille Université, Ancien Membre de l'Institut Universitaire de France
(Chaire d'anthropologie juridique).

Autonomie et autochtonie dans la zone Pacifique sud : approches juridique et historique

En Polynésie, le terme « autochtone » n'est apparu que vers la fin des années quatre-vingt, et suscitait des interrogations parmi la population qui le découvrait. Mais si la qualification était nouvelle il y a une trentaine d'années, les sentiments qu'elle exprime étaient bien présents et communs à bien des populations dans le monde, comme autant de déclinaisons de l'origine : le partage d'une généalogie: le Maori se définit comme Ma'ohi Ta'ata tumu, homme-racine.

Questions/Réponses

10h45

. Arnaud Busseuil,
Doctorant en Droit Public, Ecole doctorale des sciences juridiques et politiques (ED 67), Cherpa

De la mobilisation d'un discours politique à des fins juridiques : l'exemple des revendications autochtonistes en Polynésie

Depuis l'arrivée sur la scène politique polynésienne de Richard Tuheiava, élu indépendantiste et sénateur de la République, il semble qu'un nouveau thème réémerge, du moins politiquement et médiatiquement : celui de l'autochtonie. Il convient dès lors de s'interroger sur les fondements qui font émerger cette notion et sur les objectifs de celle-ci. S'agit-il d'une revendication idéologique, en ce que celle-ci a de plus noble, ou s'agit-il d'une revendication éminemment politique dans la lignée des revendications nationalistes qui ont pour objectif l'indépendance. En d'autres termes, la revendication de l'autochtonie n'est-elle qu'un moyen ou est-elle véritablement une finalité, celle de la reconnaissance d'un peuple premier, originaire ?

Questions/Réponses

11h10

. Florence Faberon

Maître de conférences Université de Clermont-Ferrand

101 mots pour comprendre la coutume kanak et ses institutions : portée d'un ouvrage innovant

“101 mots pour comprendre la coutume kanak et ses institutions” est une encyclopédie de poche de 101 entrées, codirigée par Léon Wamytan, Antoine Leca et Florence Faberon, sur le thème complexe de la coutume kanak. De “Académie des langues kanak” à “Valeurs kanak”, des textes courts (deux pages chacun) résument pédagogiquement les diverses facettes de la coutume kanak qui déterminent la vie même du Kanak, de son essence à son existence de chaque moment. Cette volonté d’une appréhension globale et en même temps aussi simple que possible est une innovation remarquable de cet ouvrage. Il en est une autre, sans précédent : les auteurs ne sont pas seulement pluridisciplinaires ; ils sont aussi pluriethniques avec, pour la première fois, une forte majorité de Kanak. Sur les 50 auteurs, les deux-tiers sont kanak. Pour nombre d’auteurs, une de leurs qualités est qu’ils écrivent sur ce qui fait leur vie.

Questions/Réponses

11h35

. Valérie Parisot

Maître de conférences en droit privé à l’Université de Rouen

L’autochtonie du peuple kanak.

Il s’agira de montrer que le « peuple kanak » est un peuple autochtone au regard des critères posés par le droit international puis de rechercher quelle protection découle de cette qualification en tant que peuple autochtone.

Questions/Réponses

Salle 201 / SAPORTA

12h10

. Etudiants du cours *Minority and Indigenous Peoples’ Rights*, IEP, 4ème année

The kanak Charter : a critical lecture (en anglais)

5 étudiants présentent, à titre de composition orale, tout à tour, un point de droit de la Charte.

12h50 – 14h20 : Repas

14h30 :

. Antoine Leca

Professeur à Aix-Marseille Université, historien du droit

Coutume, droit coutumier et droit civil coutumier en Nouvelle-Calédonie : les notions

L’expression « droit civil coutumier kanak » de la Nouvelle-Calédonie est une construction sémantique qui permet de désigner un objet juridique nouveau, que le juge R. Lafargue avait appelé « coutume judiciaire ». C’est le droit judiciairement constaté que le tribunal compétent a tiré de la coutume kanak. Toutes ces notions sont en interaction ainsi qu’elles ont été présentées dans *Le droit civil coutumier kanak*, 2è ed. revue et augmentée, qui vient de paraître.

Questions/Réponses

14h55

. Anne-Lise Madinier

Doctorante, jeune chercheure,

Université de Perpignan / Université d’Ottawa

La remise en cause de l’essentialisme ou la reconnaissance d’un droit autochtone kanak

La reconnaissance de la "coutume" par le droit étatique est confrontée à l'écueil de l'essentialisme qui tend à l'identifier à travers un ensemble de pratiques restreintes enracinées dans la période pré-coloniale. Or, une enquête de terrain révélatrice portant sur l'évolution du mariage coutumier sur trois générations nous montre un processus régulier « d'auto-transformation ». Il convient alors de se départir de la notion de coutume dont la terminologie implique presque instinctivement une idée d'authenticité et de tradition pour adopter celle, moins subjective, de droit autochtone.

Questions/Réponses

15h20

. Laurent Sermet

Professeur à l'IEP d'Aix, Cherpa

Quelle place institutionnelle pour le sénat coutumier en Nouvelle-Calédonie ?

Le tribunal administratif de Nouméa a récemment questionné la place du Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie au sein des institutions territoriales. Il a déclaré contraire, à la loi organique de 1999, la création d'un observatoire sur la coutume kanak et ainsi conforté sa place et ces pouvoirs. Mais précisément qu'est-ce que le Sénat a réalisé depuis sa création : comment a-t-il exercé ses fonctions, fait avancer la cause kanak et la cause de la coutume ? Comment dans le monde « moderne » plaider la modernité de la coutume et non son caractère suranné ? C'est à ses questions que s'efforcera de répondre cette contribution.

Questions/Réponses

15h45

. François Féral,

Professeur émérite et Président honoraire d'Université, EPHESS

L'expertise du sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie : le cas du code de l'environnement des îles Loyauté

Le sénat coutumier est une institution ambiguë de la Nouvelle-Calédonie créée par l'accord de Nouméa. Interface entre les chefferies autochtones et les institutions républicaines, ses fonctions législatives, interprétatives et représentatives ne sont ni clairement établies ni reconnues. Cependant le sénat apparaît depuis quelques années comme un organe essentiel dans l'unification du droit des Kanaks reconnu à travers la coutume et il travaille notamment à rendre compatible le droit autochtone avec la montée en puissance de l'appareil républicain néo-calédonien. A partir de la question de l'expertise, l'adoption d'un code de l'environnement par la Province des Îles Loyauté illustre la difficulté du travail sénatorial et sa place institutionnelle équivoque. Ainsi une analyse matérielle du contenu des interventions du sénat nous permet de cerner et de définir sa nature politique complexe.

Questions/Réponses

16h10

. Odina Benoist

Maître de conférences, Aix-Marseille Université, Anthropologue,

Femmes amérindiennes, justice et droits traditionnels

A partir des années 1980, dans le cadre du mouvement général de revendications des peuples autochtones, l'ensemble des pays de l'Amérique latine a été touché par un processus de reconnaissance de droits spécifiques aux Amérindiens. Parmi ces droits, le droit au respect, au maintien et à la pratique de la tradition, le droit à l'identité ethnique et le droit à récupérer les terres traditionnellement occupées par chacun des groupes ont été les plus généralement adoptés. Nous verrons, à travers quelques exemples, quelles sont les implications actuelles de ce processus sur la façon dont la femme amérindienne est perçue et traitée dans le domaine de la justice des nations latino-américaines, ce qui pourrait être l'ébauche plausible d'une nouvelle perception de la part de la population générale.

16h35

Leonardo Nemer Caldeira Brant

Professeur

Presidente do Centro de Direito Internacional – CEDIN, Belo Horizonte

Les droits des peuples autochtones : vue du Brésil

Sujet à préciser

Questions/Réponses